

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION SUR LA MISE EN
PLACE D'UN PANNEAU « STOP »
CHEMIN COMMUNAL DES CHENEVIERS
N°2020_ARR_0737**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice – Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

CONSIDERANT qu'en raison d'un manque de visibilité à l'intersection entre le chemin communal des Cheneviers et la route du Pontinaut et par mesure de sécurité publique, il convient de réglementer la circulation sur le chemin communal des Cheneviers,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau STOP de type AB4, sera mis en place chemin communal des Cheneviers à son intersection avec la route du Pontinaut.

ARTICLE 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - appropriée sera mise en place par les **Services Techniques Municipaux**.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux.
- Le Service de la Surveillance de la Voie Publique



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenue de l'envoi en
Sous-Préfecture le 19/11/2020 et de
la notification le 20/11/2020.....
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 17 novembre 2020.



Le MAIRE,

J-Ph. BESIERS.

